

Le Layon, "un cimetière de poissons" ?

Octobre - novembre 2005, après un été entier sans pluie et des températures plus élevées que la moyenne, le milieu aquatique déjà affaibli en oxygène a reçu, par l'intermédiaire des premières pluies, divers effluents domestiques, urbains et agricoles. La baisse du taux d'oxygène a entraîné une importante mortalité piscicole : 3 à 4 tonnes de poissons de toutes espèces ont été ramassés sur 2 semaines.

En un an, deux vagues de mortalité importantes ont fortement détérioré le travail des acteurs agissant pour la restauration du Layon (associations de pêche, syndicat de bassin, communes, Commission Locale de l'Eau...). La vie aquatique est gravement touchée pour plusieurs années et une impression amère de déjà vu reste et écoere les amoureux de la rivière.

Ces pollutions sont le résultat de négligences répétitives, mais comment faire pour y remédier ? C'est le travail le plus important et le plus long car la préservation de notre patrimoine n'est décidément pas la préoccupation de tout le monde !



Mortalité piscicole sur le Layon à Saint-Lambert-du-Lattay

Nous pouvons noter que les responsabilités sont multiples. L'année dernière, il était impossible de retrouver les sources de la pollution, tandis que cette année, elles furent suffisamment identifiées pour que plusieurs plaintes soient déposées.

Au final, il reste un travail important pour reconquérir la qualité des milieux aquatiques. Malgré les sommes énormes investies pour la récupération et le traitement des effluents de toutes origines, les contrôles mis en place, nous avons l'impression que ces efforts restent vains chaque année.

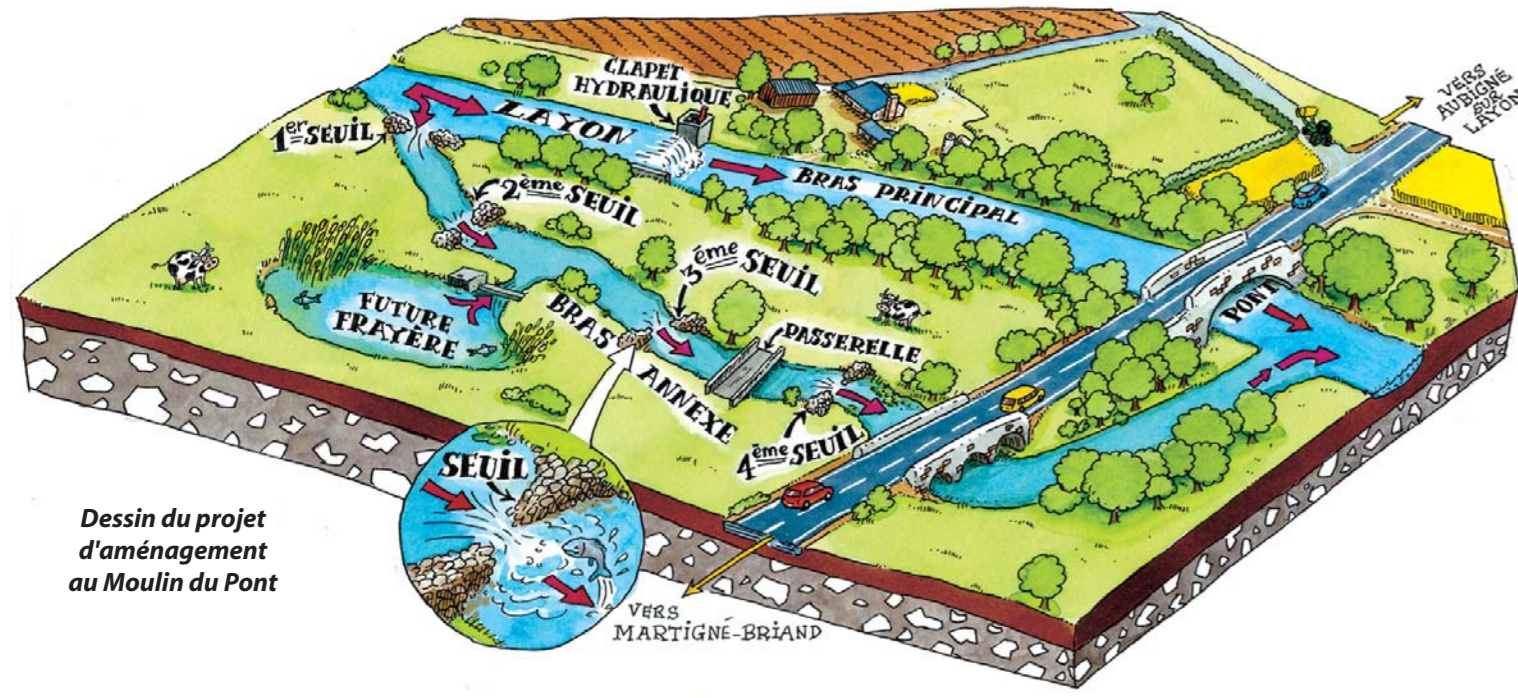
En attendant le nouveau CRE

Dans le cadre du prochain programme de restauration et d'entretien du bassin du Layon, un projet phare pourrait être réalisé sur le site du moulin du pont entre Aubigné-sur-Layon et Martigné-Briand.

le bief principal. Cet ouvrage sera restauré afin de maintenir son fonctionnement.

Une partie de la prairie bordante serait décaissée pour créer artificiellement une frayère à brochet. Celle-ci permettra une reproduction et un renouvellement de la population du Layon qui pour l'instant doit être soutenue par alevinage tous les ans !

Rajoutez une plantation de végétaux variés sur des rives actuellement dénudées d'arbres, une restauration des berges, et vous retrouverez une rivière vivante.



Dessin du projet d'aménagement au Moulin du Pont

Hyrôme, quels travaux pour l'avenir ?

L'étude qui s'est déroulée cette année pour dresser un bilan de 5 ans de travaux de restauration et d'entretien de l'Hyrôme vient de s'achever. Elle a permis de faire le point sur les actions menées et leur efficacité.

L'Hyrôme, dans sa vallée encaissée



De cette démarche, il ressort différentes propositions à mettre en œuvre pour les prochaines années :

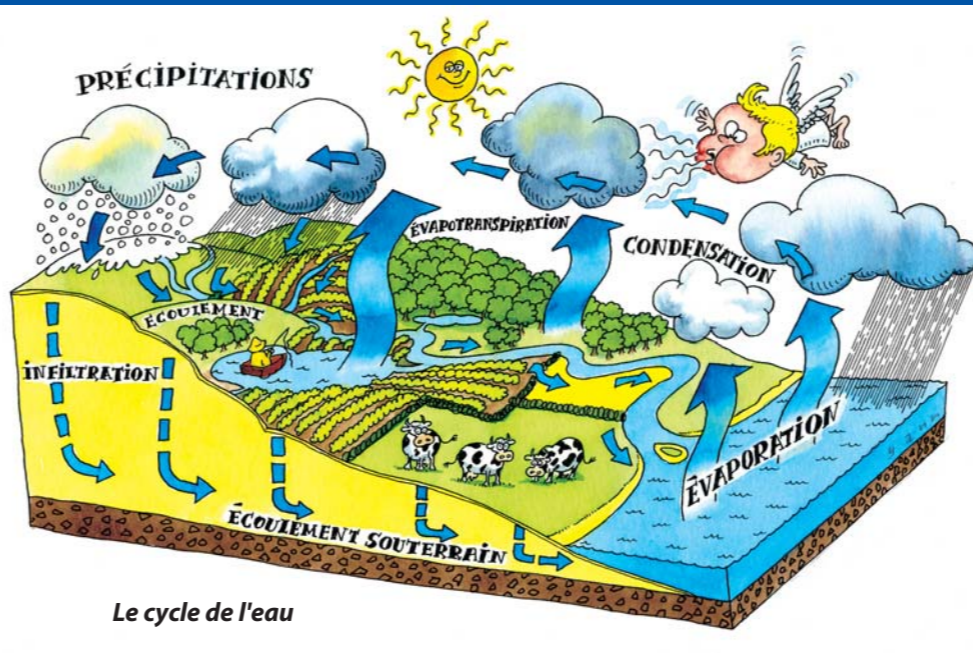
- le maintien de l'entretien de la ripisylve,
• les plantations sur les rives les plus dégarnies,
• l'effacement ou l'ouverture d'anciens ouvrages hydrauliques pour permettre la libre circulation des eaux et des poissons (la Roche Jeannette, etc.)

Ces nouvelles actions restent dans le champ de ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant et permettront d'améliorer l'état de l'Hyrôme.

Dico

Qu'est-ce que l'évapotranspiration ?

Durant l'été, il est souvent mentionné le terme "évapotranspiration" dans les bulletins météorologiques. C'est un phénomène qui joue un rôle important dans le cycle de l'eau. Sous l'effet du soleil, l'eau s'évapore et monte dans l'atmosphère. On estime à 1 000 000 m³ l'eau des océans qui, chaque jour, s'évapore et monte dans l'atmosphère. L'eau se condense ensuite avec l'action du froid, formant ainsi les nuages, et il pleut. 15% de cette eau ruisselle et rejoint les cours d'eau, les mers... 25% s'infiltrent et alimentent les nappes souterraines et 60% s'évaporent à nouveau.



Le cycle de l'eau

L'évapotranspiration se compose, d'une part, de l'évaporation directe qui s'effectue à partir des sols humides et des différents plans d'eau, mais aussi de la transpiration des végétaux. En effet, une bonne partie de l'évaporation de l'eau s'effectue par

la transpiration des plantes. Une partie de l'eau captée par les végétaux via le système racinaire va s'évaporer à travers les stomates des feuilles, micropores par lesquels l'eau s'évapore. L'autre partie va servir à la photosynthèse.

Pour tous renseignements concernant le SAGE :

M. Christian PREMEL-CABIC
Animateur de la Commission Locale de l'Eau
Mairie
49540 MARTIGNE BRIAND
Tél. : 02.41.38.58.42 - Fax : 02.41.38.23.85
clesagelayonaubance@yahoo.fr

Cette lettre d'information a été imprimée par l'imprimerie Mottais à Angers sur un papier 100% recyclé de vieux papiers, avec des encres végétales et des liquides de mouillage machine biodégradables.

Pour toute information relative aux Syndicats de Bassins :

M. Bastien MARTIN
Technicien des bassins du Layon et de l'Hyrôme
Mairie - 49540 MARTIGNE BRIAND
Tél. : 02.41.59.86.59
smbilayon@wanadoo.fr

Melle Claire PROVOST
Technicienne du bassin de l'Aubance
Mairie - 49320 BRISSAC-QUINCE
Tél. : 02.41.78.13.94
ciab.aubance@orange.fr
www.riviere-aubance.fr

Contacts



Numéro 7

L'actualité du S.A.G.E. et des Syndicats de Bassin



SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance

Edito

Le SAGE mis en œuvre !

Après de longues années d'élaboration, le SAGE est enfin approuvé ! Le travail de concertation au sein de la CLE a été une réussite pour élaborer les documents du Schéma.

importants. L'Agence de l'Eau, le Conseil Général de Maine et Loire et la Région des Pays de la Loire mettent en place des dispositifs pour faciliter le succès des projets.

de la Région. Le coût total des actions s'élève à 1 792 000 € avec une participation financière du Conseil Régional de 715 000 €.

L'arrêté préfectoral du 24 mars 2006

M. le Préfet de Maine et Loire, accompagné de M. le Sous-Préfet de Saumur, a signé l'arrêté préfectoral tant attendu devant les membres de la CLE à la mairie de Martigné-Briand. Cette date est le point de départ de la mise en œuvre du SAGE Layon Aubance.

La Région des Pays de la Loire a créé un "outil de promotion de la gestion globale de la ressource et des milieux aquatiques par bassin versant", il s'agit du Contrat Régional de Bassin Versant ou CRBV.

Après une longue étape d'étude et de réflexions, voici venu le temps de l'action. C'est l'intérêt de tous.

M. Dominique PERDRIEU, Président de la CLE.

La mise en œuvre du SAGE

Les maîtres d'ouvrage du territoire (collectivités, associations...) peuvent engager les actions préconisées par la CLE et bénéficier de financements plus

La Commission Locale de l'Eau s'est engagée dans l'élaboration du programme d'actions en lançant un appel à projet à tous les acteurs au mois d'avril 2006. Une trentaine d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau et à restaurer les milieux aquatiques ont été proposées aux élus



M. le Maire de Martigné-Briand, M. le Préfet et M. le Président de la CLE : signature de l'arrêté préfectoral.

Sommaire

- Page 2 Qualité de l'eau
Page 3 Mise en œuvre du SAGE
Page 4 Mot-CLE
Page 5 Actualité des Syndicats de Bassin
Page 6 Actualité des Syndicats de Bassin Dico

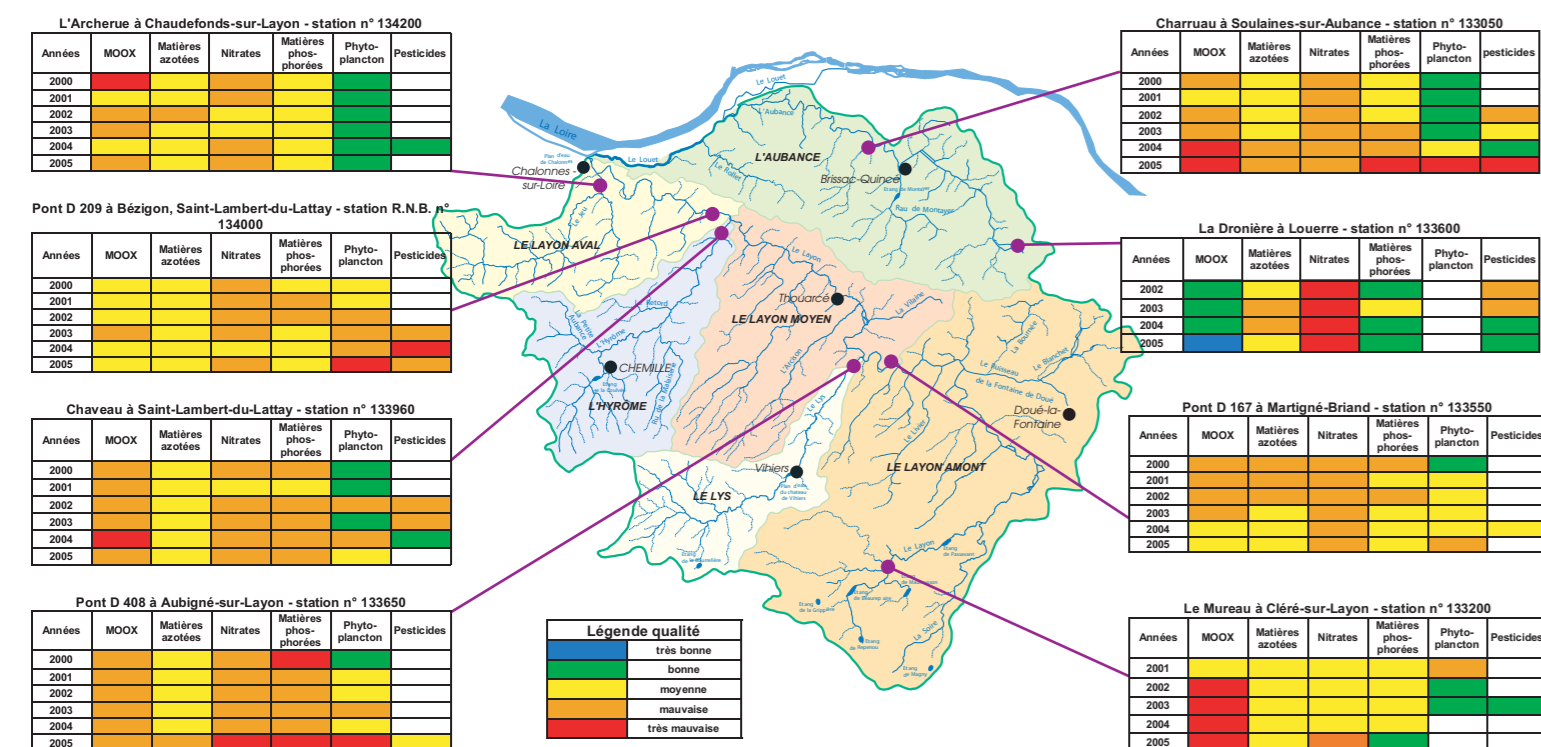
Actualités

L'inventaire des zones humides des communes de Chemillé et de Saint-Lézin a été réalisé cet été. La méthode utilisée associe l'ensemble des acteurs (élus, agriculteurs, pêcheurs...) pour une meilleure caractérisation de ces espaces qui sont importants pour la gestion de l'eau.



Travaux pratiques lors de la formation des agents.

Formation des agents des collectivités à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. En collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Commission Locale de l'Eau organise des journées de formation pour les agents des collectivités. Deux types de sessions sont prévus : la mise en place d'un plan de désherbage communal et l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre du même plan. Ces formations visent un objectif identique : la réduction des teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux. Alors ne vous étonnez pas si quelques herbes poussent sur vos trottoirs, cela signifie que la commune participe activement à la reconquête de la qualité de l'eau.



L'évaluation de la qualité de l'eau
 Pour évaluer la qualité de l'eau et savoir si elle est altérée, de nombreux paramètres sont mesurés. Les résultats sont comparés à une grille nationale de la qualité de l'eau, appelée SEQ-Eau (Système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau).

- Il fournit des évaluations concernant :
- la qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération,
 - et l'incidence de cette qualité ainsi évaluée sur la biologie et les usages de l'eau.

Les bassins du Layon et de l'Aubance
 Sur le territoire du SAGE, il existe 10 stations de mesure dont le suivi est effectué par le Conseil Général de Maine et Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le point nodal⁽¹⁾ qui se trouve sur le Layon à Saint-Lambert-du-Lattay.

Les matières organiques et oxydables
 Cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière, elle est utilisée pour détecter les pollutions issues des eaux usées. Sur l'ensemble des bassins, la qualité est moyenne voire très mauvaise sur le Layon amont et l'Aubance moyenne.

Les matières azotées
 Cette altération caractérise la présence de

nutriments⁽²⁾ susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons. Les molécules proviennent essentiellement des rejets urbains et industriels. Sur l'ensemble des deux bassins, la qualité n'a pas évolué, elle reste moyenne à médiocre.

Les nitrates
 Le lessivage des engrais agricoles, les rejets urbains et industriels participent à l'enrichissement des cours d'eau en nitrates. Sur le bassin du Layon, la qualité est mauvaise ou moyenne sur l'ensemble des points de mesure. Sur le bassin de l'Aubance, la qualité reste stable sur l'ensemble des années et elle est moyenne à mauvaise, les valeurs les moins bonnes sont mesurées à l'amont.

Les matières phosphorées
 Cette altération est déterminée à partir de la mesure du phosphore, principal facteur influant sur le développement excessif d'algues microscopiques (eutrophisation). Les matières phosphorées proviennent des rejets urbains, industriels, agricoles et du lessivage des sols en excédent. La qualité semble légèrement s'améliorer sur l'ensemble des deux bassins. L'Aubance est moins touchée par ce type de pollution que le Layon.

Le phytoplancton
 Cette altération illustre le développement

de micro-algues en suspension dans l'eau, et donc de l'apport de nutriments dans les rivières. L'évolution de la qualité de cette altération est stable. Les tronçons et les cours d'eau bénéficiant d'une vitesse de courant plus importante sont moins sensibles au développement d'algues.

Les pesticides
 Cette altération est déterminée à partir de la mesure d'une centaine de molécules. L'origine de la pollution est multiple : les collectivités locales, les agriculteurs, les viticulteurs et les particuliers. La qualité est très mauvaise aux stations de Saint-Lambert-du-Lattay et de Soulaïnes-sur-Aubance. Les autres points de suivi affichent une bonne qualité. Ces résultats sont malheureusement faussés en raison de l'absence de mesure de molécules qui sont retrouvées avec de fortes concentrations à Saint-Lambert-du-Lattay. Il s'agit du Glyphosate⁽³⁾ et de sa molécule de dégradation l'AMPA. Quant aux molécules de la famille de l'atrazine, leur concentration diminue.

(1) Point nodal : point de référence de la qualité de l'eau du bassin à l'échelle nationale.
 (2) Nutriments : ou éléments nutritifs constitués par l'ensemble des composés organiques et minéraux nécessaires à l'organisme vivant pour assurer et entretenir la vie.
 (3) Glyphosate : herbicide utilisé en agriculture, viticulture, espaces verts et par les particuliers.

L'élaboration du SAGE s'est terminée avec l'arrêté préfectoral du 24 mars 2006. Depuis cette date, la Commission Locale de l'Eau s'est tournée vers la mise en oeuvre des actions préalablement définies.

Au mois d'avril 2006, la CLE a lancé un appel à projet à tous les maîtres d'ouvrage du territoire (communes ou leurs groupements, Syndicats de Bassin, associations des pêcheurs et des chasseurs...). Durant l'été, la CLE a recueilli les projets et les a présentés aux différents organismes financeurs : le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Général de Maine et Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Leurs réponses définitives sont attendues d'ici la fin de l'année.

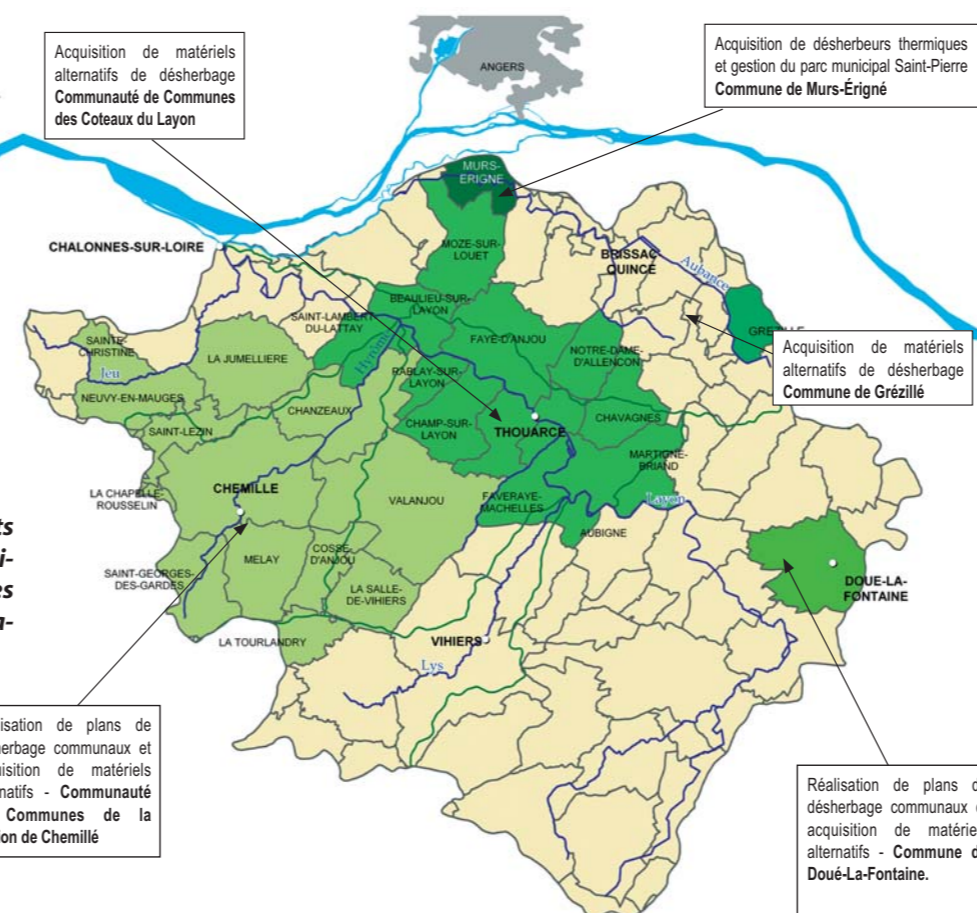
Comme le montre les résultats de la qualité de l'eau présentés à la page précédente, la mise en oeuvre d'actions permettant la reconquête de la qualité de l'eau est primordiale.

Les collectivités entrent en action

Les communes ou leurs groupements sont des maîtres d'ouvrage susceptibles de mettre en oeuvre de multiples actions comme l'amélioration de l'assainissement et la restauration des milieux aquatiques. Suite à l'appel à projet d'avril 2006, les collectivités du territoire (hors Syndicats de Bassin) portent deux types de projets :

- l'amélioration de leur système d'assainissement collectif,

- la mise en oeuvre de plans de désherbage et l'achat d'équipements alternatifs (désherbage eau chaude...). Ces actions ont pour objectif de participer à l'amélioration générale de la qualité des eaux. **La mise en oeuvre de plan de désherbage répond spécifiquement à l'un des objectifs majeurs du SAGE : la réduction des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux.**



La carte présente les différents projets des collectivités dont le but est la diminution de l'utilisation des herbicides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.



La commune de Martigné-Briand s'est dotée d'un plan de zonage d'assainissement collectif (branchements à un réseau raccordé à une station d'épuration) et non collectif (assainissement individuel : fosses toutes eaux). Ce plan a été adopté par le Conseil Municipal le 5 décembre 2000.

L'assainissement collectif

Ce plan a figé un programme général de construction de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, estimé à près de 902 000 € HT en mai 1999, avec une priorité d'action définie comme suit : les villages de Villeneuve, Cornu Est, la Villaine, Sousigné et les Loges.



Actions menées depuis 10 ans par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire sur le SAGE

Dès 1995, la Chambre d'Agriculture s'est associée aux travaux de la CLE par René GAIGNARD, Président du Comité Régional de Développement Agricole Layon Saumurois (CRDALS). L'Agriculture était pleinement concernée par la démarche en particulier dans le domaine de l'irrigation. A partir de 2001, Olivier LECOMTE, viticulteur à Passavant-sur-Layon, a représenté la Chambre d'Agriculture, avec René GAIGNARD à la suppléance. Le travail de concertation effectué par les membres de la CLE a permis de faire ressortir deux thématiques prioritaires pour l'agriculture : **la qualité de l'eau et la suppression des prélèvements directs.**

Pour le premier point, des actions ont été engagées avec la viticulture à l'échelle du Pays de Loire en Layon. L'antenne viticole de la Chambre, le Groupement Départemental de Développement Viticole **Enherbement total de la vigne**



Les travaux pour Villeneuve et Cornu Est sont achevés et le coût total s'élève à près de 310 000 € HT.

La poursuite du programme

Les travaux de construction des réseaux des zones déterminées en décembre 2000 sont programmés pour le village de la Villaine en janvier 2007 et pour le village de Sousigné en 2008. La construction de la station d'épuration, commune aux deux villages, débutera dans le courant du 1er trimestre 2007. L'opération globale est estimée à 485 000 € HT. Dans le cadre de ce plan, il ne restera alors à programmer que le village des Loges.

L'assainissement non collectif

Pour ce qui concerne ce système d'assainissement, 93 sites ont été répertoriés sur le territoire communal. Une phase de diagnostic sera exécutée sur chacun des sites à partir du mois de novembre 2007 par la Communauté de Communes des Coteaux du Layon. Une réunion publique sera organisée en mairie avec tous les propriétaires concernés invités par courrier.

(GDDV), a proposé des actions pour limiter l'impact des produits phytosanitaires sur la qualité des eaux, par exemple, la mesure **"enherbement du vignoble"**. Le GDDV a aussi piloté une **étude expérimentale sur le bassin du Girondeau** à Martigné-Briand, pour voir concrètement les conséquences des différentes pratiques phytosanitaires. Dans le même temps, la Fédération Viticole de l'Anjou, s'est fortement impliquée pour trouver des financements qui allaient permettre de régler le problème des effluents de cave, une première nationale.

Maintenant le SAGE est approuvé, de nouvelles actions peuvent s'envisager. Un projet d'action est émergent dans le domaine de l'utilisation des phytosanitaires en agriculture : **quelles pratiques pouvons nous adopter pour en réduire l'usage ?** Dès le début des années 2000, un



La gestion des services

La commune de Martigné-Briand assure l'exploitation de ses services Eau Potable et Assainissement (collectif et non collectif - traitement des rejets viticoles) en régie directe.

La Commune de Martigné-Briand

Quelques chiffres et indications

- Longueur du réseau : 16,12 Km
- 2 stations de refoulement des eaux
- Une station de traitement par boues activées pour l'agglomération 1 950 Equivalents Habitants (EH)
- 2 stations de traitement par lagunage à Cornu et Maligné (240 et 160 EH respectivement)
- Le système de collecte : 75% en réseau séparatif et 25% en réseau unitaire
- 83 % des habitants bénéficient du raccordement de leurs maisons à l'une des trois stations d'épuration

Tarifs 2006

- Redevance forfaitaire annuelle : 30,96 € HT
- Prix du m³ : 1,48 € HT

recensement des irrigants a été fait et des solutions ont été recherchées au cas par cas pour arrêter les prélèvements en période d'étiage. Malheureusement, la canicule de 2003 a vu se développer les prélèvements par les roséristes sur le Douessin. En janvier 2005, **la profession a constitué un "comité de l'eau"** pour trouver des solutions. La Chambre d'Agriculture, avec son antenne locale le CRDALS, accompagne les roséristes dans leur démarche. Une association s'est créée en juin avec 42 professionnels (sur 80) et se mobilise pour rechercher des financements qui vont permettre la construction de petites réserves. Avec le changement climatique et la concurrence étrangère, leur accès à la ressource en eau est devenu vital pour limiter les pertes lors des greffes.

Chambre d'Agriculture de Maine et Loire

